

me pria de le présenter en son nom. Voici les remarques que j'ai faites, dans l'occurrence :

Parmi les nombreuses questions soumises au comité, il en est une qui a été soulevée en Chambre il y a un an ou deux, et en d'autres occasions—il s'agit du projet d'ériger une statue à sir Charles Tupper, l'un des pères de la Confédération. Je ne pense pas qu'il soit possible de citer les trois figures marquantes qui ont pris une part active à la Confédération sans mentionner le nom de sir Charles Tupper. Récemment encore, il était une personnalité distinguée dans la vie du Canada.

Je n'en lirai pas plus long pour l'instant. Dans cette circonstance, j'ai appelé l'attention en particulier sur l'absence d'une statue à la mémoire de sir Charles Tupper et j'ai fait observer qu'il était l'une des figures marquantes de l'époque de la Confédération. Il a été dans la vie publique plus longtemps que n'importe quel autre homme d'Etat, à venir jusqu'aujourd'hui. Il fit partie de plusieurs cabinets qui se succédèrent à la direction des affaires et il s'éleva jusqu'au poste de premier ministre du Canada. Du fait des longs et éminents services qu'il a rendus au pays, il a droit, il me semble, plus que tout autre homme politique des Provinces maritimes à l'honneur d'avoir sa statue sur la colline parlementaire.

Au cours du même débat, j'ai aussi mentionné, à l'instar d'autres honorables sénateurs, le nom de Joseph Howe. Cet homme public fut probablement l'un des plus grands orateurs que le Canada ait produit; il fut incontestablement l'homme politique le plus éloquent que les Provinces maritimes aient jamais envoyé siéger au Parlement. Il avait une langue d'argent et possédait un cerveau merveilleux et sa réputation s'étendait non seulement par tout le Canada, mais aussi aux Etats-Unis et en Grande-Bretagne. Le Canada ferait très bien de rappeler le souvenir de Joseph Howe en lui érigeant un monument sur la colline parlementaire. Après tout, il va sans dire qu'on lui reprochera peut-être d'avoir été l'homme des Provinces maritimes au lieu de jouer le rôle d'un homme d'Etat canadien. Il n'en fut pas moins un grand Canadien, un homme public dont le nom mérite d'être perpétué par l'érection d'un monument sur la colline.

Je crois aussi que nous devrions ériger une statue à la mémoire d'une autre grande figure de l'époque de la Confédération, je veux parler de sir Leonard Tilley. Il ne serait que juste à mon avis que l'on commémore aux environs des édifices parlementaires la vie et les services rendus par ces trois hommes publics. Lorsque j'ai soulevé cette question, en 1932, j'ai souligné le fait que le dernier monument érigé sur la colline parlementaire avait coûté \$18,000; cependant, nous estimions alors qu'une somme

L'hon. M. BLACK.

beaucoup plus faible serait suffisante vu que les prix alors en vigueur accusaient une forte diminution. On m'avait fourni à ce moment un devis estimatif portant les frais à environ \$10,000. Je ne crois pas que nous pourrions faire ériger une statue pour ce prix là, à l'heure actuelle; les frais suivant moi s'élèveraient probablement à \$18,000. Cependant, après avoir écouté les séries de chiffres que l'on a fait défiler sous nos yeux, hier, concernant les déficits du réseau national, ce serait agir bien mesquinement que d'admettre que le débours d'une aussi faible somme pourrait constituer un obstacle à l'érection d'une statue à sir Charles Tupper.

Je tiens à élucider la question, savoir que la demande d'ériger un monument à la mémoire de sir Charles Tupper a été faite dans cette Chambre et non pas par quelqu'un du dehors. A trois reprises différentes, nous avons déploré ici l'absence d'une statue à la mémoire de ce grand homme d'Etat; d'énergiques recommandations pour remédier à cet oubli furent faites au leader du Gouvernement, c'est-à-dire au même honorable sénateur qui dirige nos délibérations à cette heure. Il a déclaré qu'il serait heureux de signaler la question à l'attention du Gouvernement.

L'honorable RAOUL DANDURAND: J'ai dans l'idée que, depuis le début de la présente session, quelqu'un dans la Chambre des communes a déjà appelé l'attention du Gouvernement sur l'opportunité de reconnaître les services rendus par sir Charles Tupper pour la réussite du pacte de la Confédération en érigeant un monument à sa mémoire sur la colline parlementaire. Par malheur, je n'ai pas eu le temps de lire la réponse du Gouvernement à cette demande; cependant, j'ai passablement la certitude qu'elle sera sympathique. A tout événement, j'appellerai l'attention de mes collègues du cabinet sur la proposition que mon honorable ami de la gauche (M. Black) a faite ici, à trois reprises différentes.

L'honorable M. BLACK: Je vous remercie.

Le très honorable ARTHUR MEIGHEN: Honorables sénateurs, je désire faire quelques observations sur cette question. D'habitude, les retards qui se produisent en ce qui regarde l'érection des monuments me laissent assez froid; cependant, dans le cas de sir Charles Tupper, on accuse le pays de négligence et on a raison suivant moi.

Pour esquisser la situation dans ses grandes lignes, il y a eu trois parties au pacte de la Confédération: la province d'Ontario, la province de Québec et les Provinces mari-